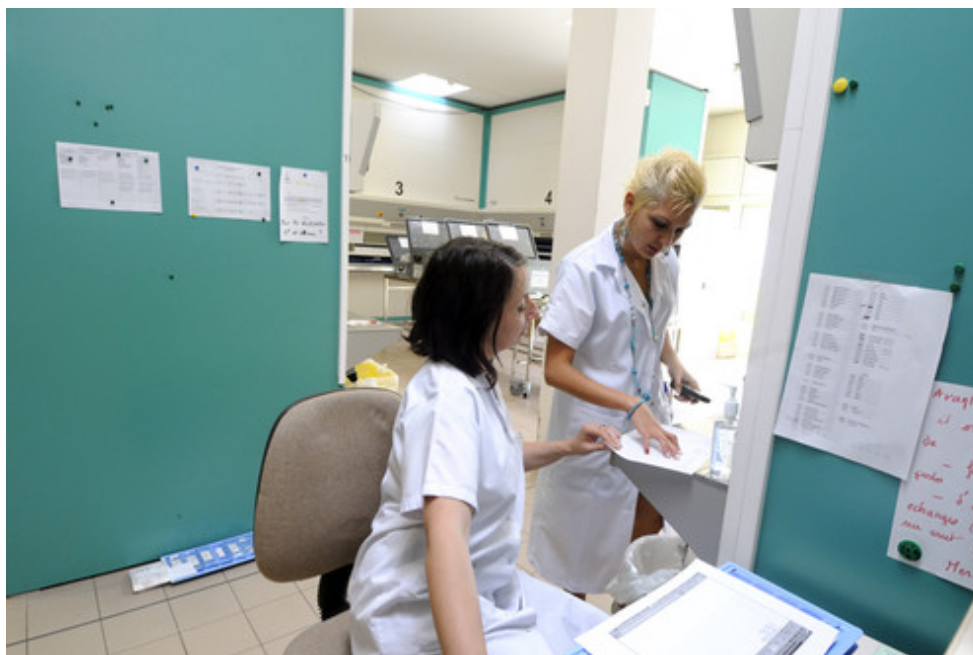


Délivrance de médicaments

Certains médicaments ne sont pas disponibles dans les pharmacies de ville et doivent être délivrés par la Pharmacie du Centre Hospitalier de Mont de Marsan.




- ▶ **Secrétariat du service** : 05 58 05 17 10
- ▶ Les horaires d'ouverture de la pharmacie pour les patients externes sont les suivants:
 - de 12h à 18h du lundi au jeudi
 - de 12h à 17h le vendredi
 - de 8h à 12h le samedi matin.



Enfin, vous pouvez téléphoner au secrétariat de la pharmacie préalablement à votre venue afin de vous assurer de la disponibilité de votre traitement, surtout la première fois.

- ▶ Les matinées sont réservées à la délivrance de médicaments aux services hospitaliers, mais nous pouvons bien sûr, délivrer exceptionnellement aux patients extérieurs qui n'ont pas d'autre disponibilité.
- ▶ En cas de besoin urgent en dehors des horaires d'ouverture de la pharmacie, un pharmacien d'astreinte peut valider l'urgence et se déplacer sur appel du standard de l'Hôpital.
- ▶ Veuillez-vous munir de votre carte vitale, votre carte de mutuelle si vous en détenez une et de votre ordonnance. Vous n'aurez pas à faire l'avance des frais, la facturation se faisant directement avec votre caisse d'assurance maladie.

EN SAVOIR PLUS 

 Découvrir la Pharmacie du Centre Hospitalier de Mont de Marsan

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : **Contact**

<http://www.ch-mt-marsan.fr/je-viens-pour-une-consultation-un-examen-ou-un-traitement/delivrance-de-medicaments-183.html>